

Le 14 octobre 2010

## Avis de la CRAT relatif au dossier de revitalisation urbaine concernant le site Boch à LA LOUVIERE

Conformément à l'article 474 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE), l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur le dossier de revitalisation urbaine.

### 1. CONTEXTE DU PROJET

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <u>Brève description du projet</u> :  | Revitalisation urbaine visant la conversion de bâtiments issus de l'activité de faïencerie traditionnelle en Centre de la faïence wallonne, la construction de nouveaux bâtiments de logements, commerces et services et la création d'un nouvel espace public. |
| <u>Demande</u> :                      | Revitalisation urbaine  |
| <u>Localisation</u> :                 | Au centre de La Louvière  |
| <u>Situation au plan de secteur</u> : | Zone d'activité économique industrielle sur la majeure partie du site et zone de services publics et d'équipements communautaires, zone d'habitat et zone d'activité économique mixte sur la partie Est du site   |
| <u>Demandeurs</u> :                   | Ville de La Louvière et s.a. Wilhelm & Co   |
| <u>Autorité compétente</u> :          | Gouvernement wallon   |
| <u>Date de réception du dossier</u> : | 10 septembre 2010   |

## 2. AVIS

### **La CRAT remet un avis favorable sur le dossier de revitalisation urbaine du site Boch à La Louvière.**

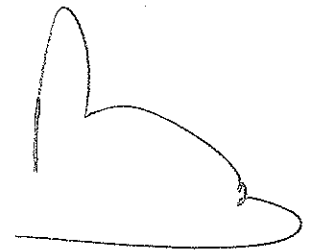
La CRAT constate que le site du Boch est aujourd'hui majoritairement constitué de friches et de bâtiments vieillissants. L'assainissement et le réaménagement de ce site, situé en plein cœur de la Ville, ne peuvent qu'améliorer le contexte urbanistique et, dès lors, participer au développement de La Louvière.

La CRAT souligne à cet effet la qualité de la réflexion globale d'aménagement du territoire qui a été menée sur le site. Elle relève également que le projet s'articule pleinement avec l'opération de rénovation urbaine en cours.

La Commission constate, en outre, que les aménagements publics proposés tendent à améliorer les connexions entre quartiers et profitent de la proximité du site avec les gares ferroviaire et routière.

La CRAT apprécie également la mixité des fonctions proposée au sein de ce nouveau quartier.

Enfin, la Commission souligne les enjeux patrimoniaux (par la préservation et la restauration de biens classés) et environnementaux (par le développement d'une urbanisation de Haute Qualité Environnementale) du projet de revitalisation.



Philippe BARRAS,  
Président